

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

VENDREDI 5 JUIN 2026

Liste des délibérations examinées

L'an deux mille vingt-six, le cinq juin à 17 heures 30

Le Conseil Municipal de la commune de SAINT-ASTIER dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire salle du conseil municipal, au nombre de vingt-six sous la présidence de M. AUDOUIN Jacques, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 29/05/2026

Conseillers en exercice : 29 - présents : 26 - votants : 29

PRESENTS : M. Jacques AUDOUIN - Mme Marie-France DUMAS - M. Éric CHEVALIER - Mme Sylvie NINEY - M. DELEPLANQUE Bernard - Mme Christelle DAUBRESSE - M. Patrick MANS - Mme Stéphanie HERIGNY - M. Jean-Claude CASTAING - M. Jacky PRIGENT - Mme Brigitte MENOT-LACOUR - Mme Christine LAFON-GILLET - M. Pascal LACOMBE - M. Christian CONSTANTY - Mme CARON Christine - M. Alain BRIEU - Mme Yolande SIMON - M. Sébastien HORNECK - M. Nicolas LESUR - Mme Aurélie MARTINEZ - M. Jean-Bernard MARTIN - M. Frédéric TROLONGE - M. Frank PONS - Géraldine JOLY - Mme Aline LAÎNÉ - Mme Martine SIMERMAN

PROCURATIONS : Mme Françoise CADON à Mme Marie-France DUMAS - Mme Nathalie NARDOU à Mme Stéphanie HERIGNY - M. Dominique BASTIER à M. Jean-Bernard MARTIN

Lesquels forment la majorité des membres en exercice

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 17 h 30.

M. Bernard DELEPLANQUE est nommé secrétaire de séance.

N° DELIBERATION	LIBELLE	VOTE
	Approbation des PV des séances du 8 avril 2026	Unanimité
	Approbation des PV de la séance du 29 avril 2026	22 pour-7 contre
44-20260605	Etablissement du tableau des électeurs sénatoriaux	Unanimité
45-20260605	Création d'un conseil municipal de jeunes	Unanimité
46-20260605	Désignation d'un correspondant défense	Unanimité
47-20260605	Modernisation des statuts de l'ATD 24	Unanimité
48-20260605	Commission municipale Urbanisme - développement durable - prévention des risques - patrimoine	Unanimité
49-20260605	Commission communale des impôts directs	Unanimité
50-20260605	Adhésion au club des entreprises de la vallée de l'Isle	Unanimité
51-20260605	Création d'un comité social territorial (CST) local	Unanimité
52-20260605	Création d'un CST commun entre la commune et le CCAS	Unanimité
53-20260605	Fixation du nombre de représentants titulaires et suppléants du personnel - Maintien du paritarisme numérique - recueil de l'avis des représentants de la collectivité et du CCAS	Unanimité
54-20260605	Autorisation d'estimer en justice pour tout litige relatif aux élections professionnelles	Unanimité
55-20260605	Règlement des fortes chaleurs	Unanimité
56-20260605	Création d'un poste d'adjoint du patrimoine	Unanimité
57-20260605	Création contrat d'apprentissage	Unanimité
58-20260605	Poste service espaces verts	Unanimité
59-20260605	Policiers municipaux	Unanimité
60-20260605	Convention avec ENEDIS	Unanimité
61-20260605	Rétrocession de la parcelle cadastrée BS 838	Unanimité
62-20260605	Acte de candidature auprès du conseil départemental de la Dordogne pour l'accueil d'une station départementale de Trail sur la commune	Unanimité

La séance est levée à 18 heures 45.

Monsieur le Maire
Jacques AUDOUIN




Le secrétaire de séance
Bernard DELEPLANQUE





REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE SAINT-ASTIER

L'an deux mille vingt-six, le cinq juin à 17 heures 30

Le Conseil Municipal de la commune de SAINT-ASTIER dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire salle du conseil municipal, au nombre de vingt-six sous la présidence de M. AUDOUIN Jacques, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 29/05/2026

Conseillers en exercice : 29 – présents : 26 – votants : 29

PRESENTS : M. Jacques AUDOUIN - Mme Marie-France DUMAS - M. Éric CHEVALIER - Mme Sylvie NINEY - M. DELEPLANQUE Bernard - Mme Christelle DAUBRESSE - M. Patrick MANS - Mme Stéphanie HERIGNY - M. Jean-Claude CASTAING - M. Jacky PRIGENT - Mme Brigitte MENOT-LACOUR - Mme Christine LAFON-GILLET - M. Pascal LACOMBE - M. Christian CONSTANTY - Mme CARON Christine - M. Alain BRIEU – Mme Yolande SIMON - M. Sébastien HORNECK - M. Nicolas LESUR – Mme Aurélie MARTINEZ – M. Jean-Bernard MARTIN – M. Frédéric TROLONGE – M. Frank PONS - Géraldine JOLY - Mme Aline LAÏNÉ - Mme Martine SIMERMAN

PROCURATIONS : Mme Françoise CADON à Mme Marie-France DUMAS - Mme Nathalie NARDOU à Mme Stéphanie HERIGNY – M. Dominique BASTIER à M. Jean-Bernard MARTIN

Lesquels forment la majorité des membres en exercice

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 17 h 30.

M. Bernard DELEPLANQUE est nommé secrétaire de séance.

Objet : Désignation des délégués du conseil municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs

N°44_20260605

Monsieur le Maire rappelle le décret n°2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs qui aura lieu le 27 septembre 2026, les conseils municipaux sont convoqués le vendredi 5 juin 2026 pour désigner leurs délégués et suppléants.

Pour la commune de Saint-Astier, le nombre est fixé à 15 délégués titulaires et 5 délégués suppléants.

Le bureau électoral est composé de Monsieur le Maire, Président, M. Bernard DELEPLANQUE, secrétaire et des deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin à savoir : Monsieur CASTAING Jean-Claude, Monsieur PRIGENT Jacky, Madame MARTINEZ Aurélie et Madame Aline LAÏNÉ

Les listes doivent être déposées auprès du Maire, complètes ou incomplètes. Elles doivent être composées alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Deux listes ont été déposées auprès de Monsieur le Maire :

- A - Candidat tête de liste : M AUDOUIN Jacques avec 20 noms
- B – Candidat tête de liste : M. TROLONGE Frédéric avec 7 noms

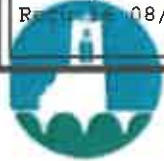
Un exemplaire de chaque liste a été jointe au procès-verbal.

Déroulement du scrutin :

Le vote s'effectue dans débat, au scrutin secret. Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe.

A la suite, les membres du bureau électoral ont immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.





VILLE DE
SAINT-ASTIER

Résultats de l'élection :

- a - Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- b - Nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposés) : 29
- c - Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0
- d - Nombre de votes blancs : 0
- e - Nombre de suffrages exprimés : 29

La liste A a obtenu 22 suffrages et la liste B 7 suffrages.

La répartition des sièges s'effectuant suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne, le résultat est le suivant :

Liste A : 12 sièges titulaires et 4 suppléants

Liste B : 3 sièges titulaires et 1 suppléant.

Proclamation des résultats :

Liste A - M. AUDOUIN Jacques	Titulaire
Liste A - Mme NINEY Sylvie	Titulaire
Liste A - M. CHEVALIER Eric	Titulaire
Liste A - Mme NARDOU Nathalie	Titulaire
Liste A - M. DELEPLANQUE Bernard	Titulaire
Liste A - Mme HERIGNY Stéphanie	Titulaire
Liste A - M. CASTAING Jean-Claude	Titulaire
Liste A - Mme LAFON-GILLET Christine	Titulaire
Liste A - M. PRIGENT Jacky	Titulaire
Liste A - Mme MENOT LACOUR Brigitte	Titulaire
Liste A - M. LACOMBE Pascal	Titulaire
Liste A - Mme CADON Françoise	Titulaire
Liste B - M. TROLONGE Frédéric	Titulaire
Liste B - Mme. LAINE Aline	Titulaire
Liste B - M. MARTIN Jean-Bernard	Titulaire
Liste A - M. CONSTANTY Christian	Suppléant
Liste A - Mme DUMAS Marie-France	Suppléant
Liste A - M. BRIEU Alain	Suppléant
Liste A - Mme SIMON Yolande	Suppléant
Liste B - Mme JOLY Géraldine	Suppléant

Le procès-verbal a été dressé en double exemplaire et signé par tous les membres du bureau électoral.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés :

AUTORISE Monsieur le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires.

Le secrétaire de séance
Bernard DELEPLANQUE

Pour extrait conforme,
Monsieur le Maire,
Jacques AUDOUIN



Certifié exécutoire,

Les formalités de publicité ayant été effectuées le : 22/06/2026

Et la délibération ayant été reçue en Préfecture le : 8/06/2026

Monsieur le Maire
Jacques AUDOUIN



Mairie de Ville

2 Avenue Jules Ferry
3P 75 - 24110 - Saint-Astier

Tél. : 05 53 02 42 80
Fax : 05 53 07 63 54

mairie-saint-astier.fr
mairie@saint-astier.fr



VILLE DE
SAINT-ASTIER

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE SAINT-ASTIER

L'an deux mille vingt-six, le cinq juin à 17 heures 30

Le Conseil Municipal de la commune de SAINT-ASTIER dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire salle du conseil municipal, au nombre de vingt-six sous la présidence de M. AUDOUIN Jacques, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 29/05/2026

Conseillers en exercice : 29 – présents : 26 – votants : 29

PRESENTS : M. Jacques AUDOUIN - Mme Marie-France DUMAS - M. Éric CHEVALIER - Mme Sylvie NINEY - M. DELEPLANQUE Bernard - Mme Christelle DAUBRESSE - M. Patrick MANS - Mme Stéphanie HERIGNY - M. Jean-Claude CASTAING - M. Jacky PRIGENT - Mme Brigitte MENOT-LACOUR - Mme Christine LAFON-GILLET - M. Pascal LACOMBE - M. Christian CONSTANTY - Mme CARON Christine - M. Alain BRIEU – Mme Yolande SIMON - M. Sébastien HORNECK - M. Nicolas LESUR – Mme Aurélie MARTINEZ – M. Jean-Bernard MARTIN – M. Frédéric TROLONGE – M. Frank PONS - Géraldine JOLY - Mme Aline LAÏNÉ- Mme Martine SIMERMAN

PROCURATIONS : Mme Françoise CADON à Mme Marie-France DUMAS - Mme Nathalie NARDOU à Mme Stéphanie HERIGNY – M. Dominique BASTIER à M. Jean-Bernard MARTIN

Lesquels forment la majorité des membres en exercice

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 17 h 30.

M. Bernard DELEPLANQUE est nommé secrétaire de séance.

OBJET : Création d'un conseil municipal de jeunes

N° : 45-20260605

Le conseil municipal de jeunes est une instance participative qui peut être mise en place dans les communes pour impliquer les jeunes dans la vie locale et les initier à la citoyenneté.

Les missions sont de proposer des idées pour améliorer la ville, participer à des projets concrets comme l'organisation d'événements, donner leur avis sur certains projets, représenter la jeunesse de la commune.

Il est proposé au conseil municipal uniquement d'acter cette création, une nouvelle délibération sera proposée à la rentrée pour en définir les modalités pratiques.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés :

ACCEPTE la création d'un conseil municipal de jeunes

AUTORISE Monsieur le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires.

Le secrétaire de séance
M. Bernard DELEPLANQUE

Pour extrait conforme,
Monsieur le Maire,
Jacques AUDOUIN



AR Prefecture

024-212403729-20260605-45_20260605-DE
Reçu le 09/06/2026



VILLE DE
SAINT-ASTIER

Pour	29
Contre	0
Abstention	0

Certifié exécutoire,

Les formalités de publicité ayant été effectuées le : 22/06/2026

Et la délibération ayant été reçue en Préfecture le : 9/06/2026

Monsieur le Maire
Jacques AUDOUIN



Mairie de Ville

2 Avenue Jules Ferry
3P 75 - 24110 - Saint-Astier

Tél. : 05 53 02 42 80
Fax : 05 53 07 63 54

mairie-saint-astier.fr
mairie@saint-astier.fr



VILLE DE
SAINT-ASTIER

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE SAINT-ASTIER

L'an deux mille vingt-six, le cinq juin à 17 heures 30

Le Conseil Municipal de la commune de SAINT-ASTIER dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire salle du conseil municipal, au nombre de vingt-six sous la présidence de M. AUDOUIN Jacques, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 29/05/2026

Conseillers en exercice : 29 - présents : 26 - votants : 29

PRESENTS : M. Jacques AUDOUIN - Mme Marie-France DUMAS - M. Éric CHEVALIER - Mme Sylvie NINEY - M. DELEPLANQUE Bernard - Mme Christelle DAUBRESSE - M. Patrick MANS - Mme Stéphanie HERIGNY - M. Jean-Claude CASTAING - M. Jacky PRIGENT - Mme Brigitte MENOT-LACOUR - Mme Christine LAFON-GILLET - M. Pascal LACOMBE - M. Christian CONSTANTY - Mme CARON Christine - M. Alain BRIEU - Mme Yolande SIMON - M. Sébastien HORNECK - M. Nicolas LESUR - Mme Aurélie MARTINEZ - M. Jean-Bernard MARTIN - M. Frédéric TROLONGE - M. Frank PONS - Géraldine JOLY - Mme Aline LAÏNÉ - Mme Martine SIMERMAN

PROCURATIONS : Mme Françoise CADON à Mme Marie-France DUMAS - Mme Nathalie NARDOU à Mme Stéphanie HERIGNY - M. Dominique BASTIER à M. Jean-Bernard MARTIN

Lesquels forment la majorité des membres en exercice

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 17 h 30.

M. Bernard DELEPLANQUE est nommé secrétaire de séance.

OBJET : Désignation d'un correspondant défense

N° : 46/20260605

Le rôle du correspondant défense est essentiel pour développer les liens entre la Nation et les forces armées, et pour promouvoir l'esprit de défense auprès des administrés. La délégation militaire départementale (DMD) de Dordogne est l'interlocuteur privilégié pour toute information.

La mission du correspondant défense s'organise autour de trois axes :

- La politique de défense : Informer les citoyens sur la politique de défense de la France
- Le parcours citoyen : sensibiliser les jeunes générations à la défense
- La mémoire et le patrimoine : Assurer un rôle pédagogique sur le devoir de mémoire, la reconnaissance et la solidarité

La candidature de M. Jean-Claude CASTAING est proposée.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés :

DESIGNE M. Jean-Claude CASTAING en qualité de correspondant défense

AUTORISE Monsieur le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires.

Le secrétaire de séance

M. Bernard DELEPLANQUE



Hôtel de Ville
2 Avenue Jules Ferry
BP 75 - 24110 - Saint-Astier

Pour extrait conforme,
Monsieur le Maire,
Jacques AUDOUIN



Tél. : 05 53 02 42 80
Fax : 05 53 07 63 54

mairie-saint-astier.fr
mairie@saint-astier.fr

AR Prefecture

024-212403729-20260605-46_20260605-DE
Reçu le 09/06/2026



Pour	29
Contre	0
Abstention	0

Certifié exécutoire,

Les formalités de publicité ayant été effectuées le : 22/06/2026

Et la délibération ayant été reçue en Préfecture le : 09/06/2026

Monsieur le Maire
Jacques AUDOUIN



Hôtel de Ville

2 Avenue Jules Ferry
3P 75 - 24110 - Saint-Astier

Tél. : 05 53 02 42 80
Fax : 05 53 07 63 54

mairie-saint-astier.fr
mairie@saint-astier.fr



VILLE DE
SAINT-ASTIER

**REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE**

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE SAINT-ASTIER**

L'an deux mille vingt-six, le cinq juin à 17 heures 30

Le Conseil Municipal de la commune de SAINT-ASTIER dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire salle du conseil municipal, au nombre de vingt-six sous la présidence de M. AUDOUIN Jacques, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 29/05/2026

Conseillers en exercice : 29 - présents : 26 - votants : 29

PRESENTS : M. Jacques AUDOUIN - Mme Marie-France DUMAS - M. Éric CHEVALIER - Mme Sylvie NINEY - M. DELEPLANQUE Bernard - Mme Christelle DAUBRESSE - M. Patrick MANS - Mme Stéphanie HERIGNY - M. Jean-Claude CASTAING - M. Jacky PRIGENT - Mme Brigitte MENOT-LACOUR - Mme Christine LAFON-GILLET - M. Pascal LACOMBE - M. Christian CONSTANTY - Mme CARON Christine - M. Alain BRIEU - Mme Yolande SIMON - M. Sébastien HORNECK - M. Nicolas LESUR - Mme Aurélie MARTINEZ - M. Jean-Bernard MARTIN - M. Frédéric TROLONGE - M. Frank PONS - Géraldine JOLY - Mme Aline LAÏNÉ - Mme Martine SIMERMAN

PROCURATIONS : Mme Françoise CADON à Mme Marie-France DUMAS - Mme Nathalie NARDOU à Mme Stéphanie HERIGNY - M. Dominique BASTIER à M. Jean-Bernard MARTIN

Lesquels forment la majorité des membres en exercice

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 17 h 30.

M. Bernard DELEPLANQUE est nommé secrétaire de séance.

OBJET : Approbation des statuts modifiés et désignation des représentants à l'Agence Technique Départementale de la Dordogne (ATD 24)

N° : 47-20260605

Vu l'article L 5511-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit que : « Le département, des communes et des établissements publics intercommunaux peuvent créer entre eux un établissement public dénommé agence départementale. Cette agence est chargée d'apporter, aux collectivités territoriales et aux établissements publics intercommunaux du département qui le demande, une assistance d'ordre technique, juridique ou financier. »

Vu la délibération du Conseil Général de la Dordogne en date du 6 juillet 1982 proposant la création d'une Agence Technique Départementale,

Vu la délibération de l'Assemblée Générale constitutive de l'ATD 24 en date du 25 janvier 1983 approuvant les statuts de l'ATD 24,

Vu les statuts modifiés de l'ATD 24 approuvés lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 13 mars 2026,

Considérant que la collectivité adhère à l'ATD 24

Le Maire informe le conseil que l'ATD 24 a procédé à la mise à jour de ses statuts. Il rappelle que l'objet de l'ATD 24 est de mutualiser des expertises indispensables. L'adhésion donne accès à un socle de services incluant :



Hôtel de Ville
2 Avenue Jules Ferry
BP 75 - 24110 - Saint-Astier

Tél. : 05 53 02 42 80
Fax : 05 53 07 63 54

mairie-saint-astier.fr
mairie@saint-astier.fr

VILLE DE
SAINT-ASTIER

- les études de faisabilité en aménagement territorial (architecture, paysage, voirie),
- l'assistance juridique,
- le Centre de ressources en Cybersécurité.

Les autres services proposés par l'ATD 24 font l'objet de conventions additionnelles selon les besoins de la collectivité.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et compte tenu de l'intérêt pour la collectivité, à l'unanimité des membres présents et représentés :

APPROUVE les nouveaux statuts de l'ATD 24,

PREND ACTE ET CONFIRME les modalités de représentation au sein de l'Assemblée Générale conformément à l'article 8 des statuts de l'ATD 24 :

Représentant Titulaire : M. Jacques AUDOUIN, Maire, membre titulaire de droit,

Représentant Suppléant : M. Éric CHEVALIER

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution des missions de l'ATD 24.

Le secrétaire de séance
M. Bernard DELEPLANQUE

Pour extrait conforme,
Monsieur le Maire,
Jacques AUDOUIN



Pour	29
Contre	0
Abstention	0

Certifié exécutoire,

Les formalités de publicité ayant été effectuées le : 22/06/2026

Et la délibération ayant été reçue en Préfecture le : 09/06/2026

Monsieur le Maire
Jacques AUDOUIN

Hôtel de Ville

2 Avenue Jules Ferry
3P 75 - 24110 - Saint-Astier

Tél. : 05 53 02 42 80
Fax : 05 53 07 63 54

mairie-saint-astier.fr
mairie@saint-astier.fr



VILLE DE
SAINT-ASTIER

**REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE**

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE SAINT-ASTIER**

L'an deux mille vingt-six, le cinq juin à 17 heures 30

Le Conseil Municipal de la commune de SAINT-ASTIER dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire salle du conseil municipal, au nombre de vingt-six sous la présidence de M. AUDOUIN Jacques, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 29/05/2026

Conseillers en exercice : 29 - présents : 26 - votants : 29

PRESENTS : M. Jacques AUDOUIN - Mme Marie-France DUMAS - M. Éric CHEVALIER - Mme Sylvie NINEY - M. DELEPLANQUE Bernard - Mme Christelle DAUBRESSE - M. Patrick MANS - Mme Stéphanie HERIGNY - M. Jean-Claude CASTAING - M. Jacky PRIGENT - Mme Brigitte MENOT-LACOUR - Mme Christine LAFON-GILLET - M. Pascal LACOMBE - M. Christian CONSTANTY - Mme CARON Christine - M. Alain BRIEU - Mme Yolande SIMON - M. Sébastien HORNECK - M. Nicolas LESUR - Mme Aurélie MARTINEZ - M. Jean-Bernard MARTIN - M. Frédéric TROLONGE - M. Frank PONS - Géraldine JOLY - Mme Aline LAÎNÉ - Mme Martine SIMERMAN

PROCURATIONS : Mme Françoise CADON à Mme Marie-France DUMAS - Mme Nathalie NARDOU à Mme Stéphanie HERIGNY - M. Dominique BASTIER à M. Jean-Bernard MARTIN

Lesquels forment la majorité des membres en exercice

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 17 h 30.

M. Bernard DELEPLANQUE est nommé secrétaire de séance.

**OBJET : Commission municipale Urbanisme - Développement durable - prévention des risques- patrimoine. Désignation de nouveaux membres
N° : 48-20260605**

Par délibération en date du 8 avril 2026 parvenue en préfecture le 16 avril 2026, il a été procédé à la création et à la composition des commissions municipales.

Il est proposé que Messieurs Jacky PRIGENT et Nicolas LESUR intègrent la commission municipale « Urbanisme - Développement durable - prévention des risques- patrimoine. »

Le conseil municipal doit approuver la modification de la composition de la commission.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés :

ACCEPTENT que Messieurs Jacky PRIGENT et Nicolas LESUR intègrent la commission municipale « Urbanisme - Développement durable - prévention des risques- patrimoine. »

RAPPELLE la composition de la commission :

Commission Urbanisme - Développement durable - prévention des risques- patrimoine :

Bernard DELEPLANQUE - Mme Christelle DAUBRESSE - M. Pascal LACOMBE - M. Sébastien HORNECK - Mme Sylvie NINEY - M. Jacky PRIGENT - M. Nicolas LESUR - M. Dominique BASTIER - M. Frank PONS



AR Prefecture

024-212403729-20260605-48_20260605-DE
Recu le 09/06/2026



VILLE DE
SAINT-ASTIER

AUTORISE Monsieur le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires.

Le secrétaire de séance
M. Bernard DELEPLANQUE

Pour extrait conforme,
Monsieur le Maire,
Jacques AUDOUIN



Pour	29
Contre	0
Abstention	0

Certifié exécutoire,

Les formalités de publicité ayant été effectuées le : 22/06/2026

Et la délibération ayant été reçue en Préfecture le : 3/06/2026

Monsieur le Maire
Jacques AUDOUIN



Hôtel de Ville

2 Avenue Jules Ferry
3P 75 - 24110 - Saint-Astier

Tél. : 05 53 02 42 80
Fax : 05 53 07 63 54

mairie-saint-astier.fr
mairie@saint-astier.fr



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE SAINT-ASTIER

L'an deux mille vingt-six, le cinq juin à 17 heures 30

Le Conseil Municipal de la commune de SAINT-ASTIER dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire salle du conseil municipal, au nombre de vingt-six sous la présidence de M. AUDOUIN Jacques, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 29/05/2026

Conseillers en exercice : 29 – présents : 26 – votants : 29

PRESENTS : M. Jacques AUDOUIN - Mme Marie-France DUMAS - M. Éric CHEVALIER - Mme Sylvie NINEY - M. DELEPLANQUE Bernard - Mme Christelle DAUBRESSE - M. Patrick MANS - Mme Stéphanie HERIGNY - M. Jean-Claude CASTAING - M. Jacky PRIGENT - Mme Brigitte MENOT-LACOUR - Mme Christine LAFON-GILLET - M. Pascal LACOMBE - M. Christian CONSTANTY - Mme CARON Christine - M. Alain BRIEU - Mme Yolande SIMON - M. Sébastien HORNECK - M. Nicolas LESUR - Mme Aurélie MARTINEZ - M. Jean-Bernard MARTIN - M. Frédéric TROLONGE - M. Frank PONS - Géraldine JOLY - Mme Aline LAÎNÉ - Mme Martine SIMERMAN

PROCURATIONS : Mme Françoise CADON à Mme Marie-France DUMAS - Mme Nathalie NARDOU à Mme Stéphanie HERIGNY - M. Dominique BASTIER à M. Jean-Bernard MARTIN

Lesquels forment la majorité des membres en exercice

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 17 h 30.

M. Bernard DELEPLANQUE est nommé secrétaire de séance.

OBJET : Commission communale des impôts directs – Désignation des membres
N° : 49-20260605

Lors du conseil municipal du 8 avril 2026, 16 délégués ont été nommés à la commission communale des impôts directs :

Titulaires : Christian CONSTANTY – Marie France DUMAS – Sylvie NINEY – Christine CARON – Pascal LACOMBE – Jean-Claude CASTAING – Dominique BASTIER - Frédéric TROLONGE –

Suppléants : Patrick MANS – Éric CHEVALIER - Stéphanie HERIGNY – Valérie DELUGIN - Brigitte MENOT LACOUR – Alain BRIEU – Aline LAINE – Géraldine JOLY

Du fait que la commune comporte plus de 2000 habitants, **il est nécessaire de proposer 32 personnes au total**. Les personnes proposées doivent être imposables à l'une ou plusieurs des taxes locales (taxe foncière, taxe d'habitation, CFE).

Il est nécessaire de nommer 8 autres membres titulaires (dont deux du groupe d'opposition) et 8 autres membres suppléants (dont deux du groupe d'opposition).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés :



VILLE DE
SAINT-ASTIER

PROPOSE la liste de contribuables suivante pour la commission communale des impôts directs

Titulaires : Christian CONSTANTY – Marie France DUMAS – Sylvie NINEY – Christine CARON – Pascal LACOMBE – Jean-Claude CASTAING – Dominique BASTIER – Frédéric TROLONGE –

Alexandre DUMAS – Daniel PEZON – Pierre POUPARD – Jean MONNEREAU – Quentin JOURDAIN – Aline MOUISSET – Jean-Bernard MARTIN – Christian JOUSSAIN

Suppléants : Patrick MANS – Eric CHEVALIER – Stéphanie HERIGNY – Valérie DELUGIN – Brigitte MENOT LACOUR – Alain BRIEU – Aline LAINE – Géraldine JOLY – Fabien ALBIN – Sophie DORCHIN – Géraldine CLUZEAU – Fabienne CHATON – Alain ROUHIER – Jean-Paul SEAUT – Frank PONS – Catherine VANHOUTTE

AUTORISE Monsieur le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires.

Le secrétaire de séance
M. Bernard DELEPLANQUE

Pour extrait conforme,
Monsieur le Maire,
Jacques AUDOUIN



Pour	29
Contre	0
Abstention	0

Certifié exécutoire,

Les formalités de publicité ayant été effectuées le : 22/06/2026

Et la délibération ayant été reçue en Préfecture le : 3/06/2026

Monsieur le Maire
Jacques AUDOUIN



Mairie de Ville

2 Avenue Jules Ferry
3P 75 - 24110 - Saint-Astier

Tél. : 05 53 02 42 80
Fax : 05 53 07 63 54

mairie-saint-astier.fr
mairie@saint-astier.fr



VILLE DE
SAINT-ASTIER

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE SAINT-ASTIER

L'an deux mille vingt-six, le cinq juin à 17 heures 30

Le Conseil Municipal de la commune de SAINT-ASTIER dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire salle du conseil municipal, au nombre de vingt-six sous la présidence de M. AUDOUIN Jacques, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 29/05/2026

Conseillers en exercice : 29 - présents : 26 - votants : 29

PRESENTS : M. Jacques AUDOUIN - Mme Marie-France DUMAS - M. Éric CHEVALIER - Mme Sylvie NINEY - M. DELEPLANQUE Bernard - Mme Christelle DAUBRESSE - M. Patrick MANS - Mme Stéphanie HERIGNY - M. Jean-Claude CASTAING - M. Jacky PRIGENT - Mme Brigitte MENOT-LACOUR - Mme Christine LAFON-GILLET - M. Pascal LACOMBE - M. Christian CONSTANTY - Mme CARON Christine - M. Alain BRIEU - Mme Yolande SIMON - M. Sébastien HORNECK - M. Nicolas LESUR - Mme Aurélie MARTINEZ - M. Jean-Bernard MARTIN - M. Frédéric TROLONGE - M. Frank PONS - Géraldine JOLY - Mme Aline LAÏNÉ - Mme Martine SIMERMAN

PROCURATIONS : Mme Françoise CADON à Mme Marie-France DUMAS - Mme Nathalie NARDOU à Mme Stéphanie HERIGNY - M. Dominique BASTIER à M. Jean-Bernard MARTIN

Lesquels forment la majorité des membres en exercice

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 17 h 30.

M. Bernard DELEPLANQUE est nommé secrétaire de séance.

OBJET : Adhésion au club des entreprises de la vallée de l'Isle
N° : 50-20260605

Afin de faciliter une démarche de partenariat avec le club des entreprises de la vallée de l'Isle, il est proposé aux collectivités d'adhérer au club pour partager une vision commune de la gestion d'un territoire.

Le but est de viser à consolider le tissu local, favoriser l'emploi et faire vivre le circuit court.

Le coût de l'adhésion est de 200 € pour les communes de plus de 1500 habitants.

Le conseil municipal doit se prononcer sur cette adhésion. .

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés :

ACCEPTE d'adhérer au club des entreprises de la vallée de l'Isle moyennant une cotisation de 200 €

AUTORISE Monsieur le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires et à signer tous les documents correspondants.

Le secrétaire de séance
M. Bernard DELEPLANQUE

Pour extrait conforme,
Monsieur le Maire,
Jacques AUDOUIN



Hôtel de Ville
2 Avenue Jules Ferry
BP 75 - 24110 - Saint-Astier

Tél. : 05 53 02 42 80
Fax : 05 53 07 63 54

mairie-saint-astier.fr
mairie@saint-astier.fr

AR Prefecture

024_212403729-20260605-50_20260605-DE
Reçu le 09/06/2026



VILLE DE
SAINT-ASTIER

Pour	29
Contre	0
Abstention	0

Certifié exécutoire,

Les formalités de publicité ayant été effectuées le : 22/06/2026

Et la délibération ayant été reçue en Préfecture le : 9/06/2026

Monsieur le Maire
Jacques AUDOUIN



Mairie de Ville

2 Avenue Jules Ferry
3P 75 - 24110 - Saint-Astier

Tél. : 05 53 02 42 80
Fax : 05 53 07 63 54

mairie-saint-astier.fr
mairie@saint-astier.fr



VILLE DE
SAINT-ASTIER

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE SAINT-ASTIER**

L'an deux mille vingt-six, le cinq juin à 17 heures 30

Le Conseil Municipal de la commune de SAINT-ASTIER dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire salle du conseil municipal, au nombre de vingt-six sous la présidence de M. AUDOUIN Jacques, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 29/05/2026

Conseillers en exercice : 29 – présents : 26 – votants : 29

PRESENTS : M. Jacques AUDOUIN - Mme Marie-France DUMAS - M. Éric CHEVALIER - Mme Sylvie NINEY - M. DELEPLANQUE Bernard - Mme Christelle DAUBRESSE - M. Patrick MANS - Mme Stéphanie HERIGNY - M. Jean-Claude CASTAING - M. Jacky PRIGENT - Mme Brigitte MENOT-LACOUR - Mme Christine LAFON-GILLET - M. Pascal LACOMBE - M. Christian CONSTANTY - Mme CARON Christine - M. Alain BRIEU – Mme Yolande SIMON - M. Sébastien HORNECK - M. Nicolas LESUR – Mme Aurélie MARTINEZ – M. Jean-Bernard MARTIN – M. Frédéric TROLONGE – M. Frank PONS - Géraldine JOLY - Mme Aline LAÏNÉ- Mme Martine SIMERMAN

PROCURATIONS : Mme Françoise CADON à Mme Marie-France DUMAS - Mme Nathalie NARDOU à Mme Stéphanie HERIGNY – M. Dominique BASTIER à M. Jean-Bernard MARTIN
Lesquels forment la majorité des membres en exercice

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 17 h 30.

M. Bernard DELEPLANQUE est nommé secrétaire de séance.

**OBJET : Création d'un Comité Social Territorial local
N° : 51/20260605**

Monsieur le Maire informe l'assemblée :

L'article L251-5 du code général de la fonction publique prévoit qu'un Comité Social Territorial est créé dans chaque collectivité ou établissement employant au moins cinquante agents ainsi qu'auprès de chaque centre de gestion pour les collectivités et établissements affiliés employant moins de cinquante agents.

Considérant que les effectifs des fonctionnaires, des agents contractuels de droit public et de droit privé de la collectivité au **1er janvier 2026** représente un total de **54 agents** qui permet la création d'un Comité Social Territorial

Le Maire propose à l'assemblée :

- La création d'un Comité Social Territorial compétent pour les agents de la commune de Saint-Astier.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés :



VILLE DE
SAINT-ASTIER**DECIDE :**

- La création d'un Comité Social Territorial compétent pour les agents de la commune de Saint-Astier.
- D'informer Monsieur le Président du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Dordogne de la création de ce Comité social territorial.
- D'inscrire au budget les crédits correspondants.

AUTORISE Monsieur le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires et à signer tous les documents correspondants.

Le secrétaire de séance
M. Bernard DELEPLANQUE

Pour extrait conforme,
Monsieur le Maire,
Jacques AUDOUIN



Pour	29
Contre	0
Abstention	0

Certifié exécutoire,

Les formalités de publicité ayant été effectuées le : 22/06/2026

Et la délibération ayant été reçue en Préfecture le : 9/06/2026

Monsieur le Maire
Jacques AUDOUIN



Mairie de Ville

2 Avenue Jules Ferry
3P 75 - 24110 - Saint-Astier

Tél. : 05 53 02 42 80
Fax : 05 53 07 63 54

mairie-saint-astier.fr
mairie@saint-astier.fr



VILLE DE
SAINT-ASTIER

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE SAINT-ASTIER**

L'an deux mille vingt-six, le cinq juin à 17 heures 30

Le Conseil Municipal de la commune de SAINT-ASTIER dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire salle du conseil municipal, au nombre de vingt-six sous la présidence de M. AUDOUIN Jacques, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 29/05/2026

Conseillers en exercice : 29 - présents : 26 - votants : 29

PRESENTS : M. Jacques AUDOUIN - Mme Marie-France DUMAS - M. Éric CHEVALIER - Mme Sylvie NINEY - M. DELEPLANQUE Bernard - Mme Christelle DAUBRESSE - M. Patrick MANS - Mme Stéphanie HERIGNY - M. Jean-Claude CASTAING - M. Jacky PRIGENT - Mme Brigitte MENOT-LACOUR - Mme Christine LAFON-GILLET - M. Pascal LACOMBE - M. Christian CONSTANTY - Mme CARON Christine - M. Alain BRIEU - Mme Yolande SIMON - M. Sébastien HORNECK - M. Nicolas LESUR - Mme Aurélie MARTINEZ - M. Jean-Bernard MARTIN - M. Frédéric TROLONGE - M. Frank PONS - Géraldine JOLY - Mme Aline LAÎNÉ- Mme Martine SIMERMAN

PROCURATIONS : Mme Françoise CADON à Mme Marie-France DUMAS - Mme Nathalie NARDOU à Mme Stéphanie HERIGNY - M. Dominique BASTIER à M. Jean-Bernard MARTIN
Lesquels forment la majorité des membres en exercice

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 17 h 30.

M. Bernard DELEPLANQUE est nommé secrétaire de séance.

OBJET : Création d'un Comité Social Territorial commun entre la commune et le C.C.A.S. de Saint-Astier
N° : 52-20260605

Monsieur le Maire informe l'assemblée :

L'article L251-5 du code général de la fonction publique prévoit qu'un Comité Social Territorial est créé dans chaque collectivité ou établissement employant au moins cinquante agents ainsi qu'auprès de chaque centre de gestion pour les collectivités et établissements affiliés employant moins de cinquante agents.

L'article L 251-7 du code général de la fonction publique prévoit qu'il peut être décidé, par délibérations concordantes des organes délibérants d'une commune et d'un ou plusieurs Établissements publics rattachés (C.C.A.S.) de créer un Comité Social Territorial commun aux agents de la commune et de l'établissement (ou des établissements) à condition que l'effectif total concerné soit au moins égal à cinquante agents.

Considérant l'intérêt de disposer d'un Comité Social Territorial commun compétent pour l'ensemble des agents de la commune et du C.C.A.S de Saint-Astier,
Considérant que les effectifs des fonctionnaires, des agents contractuels de droit public et de droit privé au 1^{er} janvier 2026 :



Commune : 54 agents

C.C.A.S : 6 agents

soit un total de 60 agents

Permettent la création d'un Comité Social Territorial commun.

Hôtel de Ville

2 Avenue Jules Ferry
BP 75 - 24110 - Saint-Astier

Tél. : 05 53 02 42 80
Fax : 05 53 07 63 54

mairie-saint-astier.fi
mairie@saint-astier.fi

VILLE DE
SAINT-ASTIER**M. le Maire propose à l'assemblée :**

- La création d'un Comité Social Territorial commun compétent pour les agents de la commune et du Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Astier.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés :**DECIDE :**

- La création d'un Comité Social commun pour les agents de la commune et du C.C.A.S de Saint-Astier.
- D'informer Monsieur le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Dordogne de la création de ce Comité Social Territorial commun.
- D'inscrire au budget les crédits correspondants

AUTORISE Monsieur le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires et à signer tous les documents correspondants.Le secrétaire de séance
M. Bernard DELEPLANQUEPour extrait conforme,
Monsieur le Maire,
Jacques AUDOUIN

Pour	29
Contre	0
Abstention	0

Certifié exécutoire,

Les formalités de publicité ayant été effectuées le : 22/06/2026

Et la délibération ayant été reçue en Préfecture le : 3/06/2026

Monsieur le Maire
Jacques AUDOUIN**Hôtel de Ville**2 Avenue Jules Ferry
3P 75 - 24110 - Saint-AstierTél. : 05 53 02 42 80
Fax : 05 53 07 63 54mairie-saint-astier.fr
mairie@saint-astier.fr



VILLE DE
SAINT-ASTIER

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE SAINT-ASTIER

L'an deux mille vingt-six, le cinq juin à 17 heures 30

Le Conseil Municipal de la commune de SAINT-ASTIER dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire salle du conseil municipal, au nombre de vingt-six sous la présidence de M. AUDOUIN Jacques, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 29/05/2026

Conseillers en exercice : 29 – présents : 26 – votants : 29

PRESENTS : M. Jacques AUDOUIN - Mme Marie-France DUMAS - M. Éric CHEVALIER - Mme Sylvie NINEY - M. DELEPLANQUE Bernard - Mme Christelle DAUBRESSE - M. Patrick MANS - Mme Stéphanie HERIGNY - M. Jean-Claude CASTAING - M. Jacky PRIGENT - Mme Brigitte MENOT-LACOUR - Mme Christine LAFON-GILLET - M. Pascal LACOMBE - M. Christian CONSTANTY - Mme CARON Christine - M. Alain BRIEU – Mme Yolande SIMON - M. Sébastien HORNECK - M. Nicolas LESUR – Mme Aurélie MARTINEZ – M. Jean-Bernard MARTIN – M. Frédéric TROLONGE – M. Frank PONS - Géraldine JOLY - Mme Aline LAÏNÉ- Mme Martine SIMERMAN

PROCURATIONS : Mme Françoise CADON à Mme Marie-France DUMAS - Mme Nathalie NARDOU à Mme Stéphanie HERIGNY – M. Dominique BASTIER à M. Jean-Bernard MARTIN
Lesquels forment la majorité des membres en exercice

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 17 h 30.

M. Bernard DELEPLANQUE est nommé secrétaire de séance.

OBJET : Fixation du nombre de représentants du personnel au comité social territorial, maintien du paritarisme et décision du recueil de l'avis des représentants des collectivités et établissements

N° : 53-20260605

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique, et notamment l'article R252-36 et suivants,

Considérant que la consultation des organisations syndicales est intervenue le **28 avril 2026**,

Considérant que l'effectif apprécié au **1^{er} janvier 2026** servant à déterminer le nombre de représentants titulaires du personnel est de **60 agents**, soit 54 agents pour la commune et 6 agents pour le C.C.A.S de Saint-Astier.

Le conseil municipal, sur le rapport du Maire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés :

1. **FIXE** le nombre de représentants titulaires du personnel à **3** et en nombre égal le nombre de représentants suppléants,
2. **DECIDE** le maintien du paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de la collectivité égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants.





VILLE DE
SAINT-ASTIER

3. DECIDE le recueil, par le comité social territorial, de l'avis des représentants de la collectivité.

AUTORISE Monsieur le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires.

Le secrétaire de séance
M. Bernard DELEPLANQUE

Pour extrait conforme,
Monsieur le Maire,
Jacques AUDOUIN



Pour	29
Contre	0
Abstention	0

Certifié exécutoire,
Les formalités de publicité ayant été effectuées le : 22/06/2026
Et la délibération ayant été reçue en Préfecture le : 09/06/2026

Monsieur le Maire
Jacques AUDOUIN



Mairie de Ville

2 Avenue Jules Ferry
3P 75 - 24110 - Saint-Astier

Tél. : 05 53 02 42 80
Fax : 05 53 07 63 54

mairie-saint-astier.fr
mairie@saint-astier.fr



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE SAINT-ASTIER

L'an deux mille vingt-six, le cinq juin à 17 heures 30

Le Conseil Municipal de la commune de SAINT-ASTIER dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire salle du conseil municipal, au nombre de vingt-six sous la présidence de M. AUDOUIN Jacques, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 29/05/2026

Conseillers en exercice : 29 - présents : 26 - votants : 29

PRESENTS : M. Jacques AUDOUIN - Mme Marie-France DUMAS - M. Éric CHEVALIER - Mme Sylvie NINEY - M. DELEPLANQUE Bernard - Mme Christelle DAUBRESSE - M. Patrick MANS - Mme Stéphanie HERIGNY - M. Jean-Claude CASTAING - M. Jacky PRIGENT - Mme Brigitte MENOT-LACOUR - Mme Christine LAFON-GILLET - M. Pascal LACOMBE - M. Christian CONSTANTY - Mme CARON Christine - M. Alain BRIEU - Mme Yolande SIMON - M. Sébastien HORNECK - M. Nicolas LESUR - Mme Aurélie MARTINEZ - M. Jean-Bernard MARTIN - M. Frédéric TROLONGE - M. Frank PONS - Géraldine JOLY - Mme Aline LAÏNÉ - Mme Martine SIMERMAN

PROCURATIONS : Mme Françoise CADON à Mme Marie-France DUMAS - Mme Nathalie NARDOU à Mme Stéphanie HERIGNY - M. Dominique BASTIER à M. Jean-Bernard MARTIN
Lesquels forment la majorité des membres en exercice

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 17 h 30.

M. Bernard DELEPLANQUE est nommé secrétaire de séance.

OBJET : Autorisation d'estimer en justice
N° : 54-20260605

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil municipal que le renouvellement du Comité Social Territorial, interviendra le 10 décembre 2026.

Dans le cadre des opérations électorales et en vertu de l'article L. 5211-2 du Code général des collectivités territoriales, les membres du conseil municipal, autorisent le Maire à représenter la commune de Saint-Astier pour tout litige relatif aux élections professionnelles et à faire appel à un avocat en cas de besoin.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés :

AUTORISE Monsieur le Maire à représenter la commune de Saint-Astier pour tout litige relatif aux élections professionnelles et à faire appel à un avocat en cas de besoin.

Le secrétaire de séance
M. Bernard DELEPLANQUE

Pour extrait conforme,
Monsieur le Maire,
Jacques AUDOUIN



AR Prefecture

024_212403729-20260605-54_20260605-DE
Page 11 19/06/2026



**VILLE DE
SAINT-
ASTIER**

Pour	29
Contre	0
Abstention	0

Certifié exécutoire,

Les formalités de publicité ayant été effectuées le : 22/06/2026

Et la délibération ayant été reçue en Préfecture le : 3/06/2026

**Monsieur le Maire
Jacques AUDOUIN**



10^{tel} de Ville

2 Avenue Jules Ferry
3P 75 - 24110 - Saint-Astier

Tél. : 05 53 02 42 80
Fax : 05 53 07 63 54

mairie-saint-astier.fr
mairie@saint-astier.fr



VILLE DE
SAINT-ASTIER

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE SAINT-ASTIER

L'an deux mille vingt-six, le cinq juin à 17 heures 30

Le Conseil Municipal de la commune de SAINT-ASTIER dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire salle du conseil municipal, au nombre de vingt-six sous la présidence de M. AUDOUIN Jacques, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 29/05/2026

Conseillers en exercice : 29 – présents : 26 – votants : 29

PRESENTS : M. Jacques AUDOUIN - Mme Marie-France DUMAS - M. Éric CHEVALIER - Mme Sylvie NINEY - M. DELEPLANQUE Bernard - Mme Christelle DAUBRESSE - M. Patrick MANS - Mme Stéphanie HERIGNY - M. Jean-Claude CASTAING - M. Jacky PRIGENT - Mme Brigitte MENOT-LACOUR - Mme Christine LAFON-GILLET - M. Pascal LACOMBE - M. Christian CONSTANTY - Mme CARON Christine - M. Alain BRIEU – Mme Yolande SIMON - M. Sébastien HORNECK - M. Nicolas LESUR – Mme Aurélie MARTINEZ – M. Jean-Bernard MARTIN – M. Frédéric TROLONGE – M. Frank PONS - Géraldine JOLY - Mme Aline LAÏNÉ- Mme Martine SIMERMAN

PROCURATIONS : Mme Françoise CADON à Mme Marie-France DUMAS - Mme Nathalie NARDOU à Mme Stéphanie HERIGNY – M. Dominique BASTIER à M. Jean-Bernard MARTIN
Lesquels forment la majorité des membres en exercice

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 17 h 30.

M. Bernard DELEPLANQUE est nommé secrétaire de séance.

OBJET : Règlement sur l'organisation du travail en cas de fortes chaleurs
N° : 55/20260605

Un règlement sur l'organisation du temps de travail en cas de fortes chaleurs a été approuvé par les CST des 5 et 26 mai 2026.

Le règlement s'appuie sur le décret du 27 mai 2024 relatif à la protection des travailleurs contre les risques liés à la chaleur. Il fixe les précautions à prendre en fonction des seuils de vigilance fixés par la Préfecture.

La période de veille s'étend du 1^{er} juin au 15 septembre inclus.

Les services techniques, du fait de leurs activités en extérieur, peuvent avoir des horaires aménagés (7h-14h avec une pause de 10h à 10h30). Le service bâtiment est divisé en deux et la moitié des agents est en horaire normal par alternance.

Les horaires sont aménagés en cas de déclenchement de vigilance orange ou rouge. Sur la période des vacances scolaires d'été, une fois ces horaires commencés, ceux-ci s'appliquent, quel que soit la température, jusqu'à l'avant dernière semaine des vacances d'été.

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal ce règlement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés :





VILLE DE
SAINT-ASTIER

APPROUVE le règlement interne d'organisation du travail en cas de fortes chaleurs

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le règlement et à accomplir toutes les formalités nécessaires.

Le secrétaire de séance
M. Bernard DELEPLANQUE

Pour extrait conforme,
Monsieur le Maire,
Jacques AUDOUIN



Pour	29
Contre	0
Abstention	0

Certifié exécutoire,

Les formalités de publicité ayant été effectuées le : 22/06/2026

Et la délibération ayant été reçue en Préfecture le : 3/06/2026

Monsieur le Maire
Jacques AUDOUIN



Mairie de Ville

2 Avenue Jules Ferry
3P 75 - 24110 - Saint-Astier

Tél. : 05 53 02 42 80
Fax : 05 53 07 63 54

mairie-saint-astier.fr
mairie@saint-astier.fr



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE SAINT-ASTIER

L'an deux mille vingt-six, le cinq juin à 17 heures 30

Le Conseil Municipal de la commune de SAINT-ASTIER dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire salle du conseil municipal, au nombre de vingt-six sous la présidence de M. AUDOUIN Jacques, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 29/05/2026

Conseillers en exercice : 29 – présents : 26 – votants : 29

PRESENTS : M. Jacques AUDOUIN - Mme Marie-France DUMAS - M. Éric CHEVALIER - Mme Sylvie NINEY - M. DELEPLANQUE Bernard - Mme Christelle DAUBRESSE - M. Patrick MANS - Mme Stéphanie HERIGNY - M. Jean-Claude CASTAING - M. Jacky PRIGENT - Mme Brigitte MENOT-LACOUR - Mme Christine LAFON-GILLET - M. Pascal LACOMBE - M. Christian CONSTANTY - Mme CARON Christine - M. Alain BRIEU – Mme Yolande SIMON - M. Sébastien HORNECK - M. Nicolas LESUR – Mme Aurélie MARTINEZ – M. Jean-Bernard MARTIN – M. Frédéric TROLONGE – M. Frank PONS - Géraldine JOLY - Mme Aline LAÏNÉ- Mme Martine SIMERMAN

PROCURATIONS : Mme Françoise CADON à Mme Marie-France DUMAS - Mme Nathalie NARDOU à Mme Stéphanie HERIGNY – M. Dominique BASTIER à M. Jean-Bernard MARTIN
Lesquels forment la majorité des membres en exercice

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 17 h 30.

M. Bernard DELEPLANQUE est nommé secrétaire de séance.

OBJET : Création d'un poste d'adjoint du patrimoine
N° : 56_20260605

Madame l'adjointe en charge des ressources humaines explique que compte tenu du départ à la retraite d'un agent à la médiathèque, un recrutement doit être effectué pour son remplacement.

A la suite de l'appel à candidature, il est proposé d'ouvrir un poste à temps complet sur le grade d'adjoint territorial du patrimoine à compter du 1^{er} juillet 2026.

Le poste d'Adjoint du patrimoine principal de 1^{ère} classe à temps complet doit donc être supprimé.

Il convient de mettre à jour le tableau des effectifs au 01/07/2026 :

Monsieur le Maire propose à l'assemblée :

De mettre à jour et d'inscrire au tableau des effectifs du 01/07/2026 les modifications et mouvements du personnel suivant :

- De créer un poste d'adjoint territorial du patrimoine à temps complet
- De supprimer poste d'Adjoint du patrimoine principal de 1^{ère} classe à temps complet



VILLE DE
SAINT-ASTIER

Le conseil municipal après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés

ACCEPTE la modification du tableau des effectifs comme énoncé ci-dessus

MODIFIE le tableau des emplois à compter du 01/07/2026 comme indiqué dans l'annexe « tableau des effectifs de la Mairie de Saint-Astier, consolidés et mis à jour ».

DIT que les crédits correspondants sont inscrits au budget primitif 2026

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires et à accomplir toutes les formalités utiles à la poursuite de cette affaire.

Le secrétaire de séance
M. Bernard DELEPLANQUE

Pour extrait conforme,
Monsieur le Maire,
Jacques AUDOUIN



Pour	29
Contre	0
Abstention	0

Certifié exécutoire,

Les formalités de publicité ayant été effectuées le : 3/07/2026

Et la délibération ayant été reçue en Préfecture le : 3/07/2026

Monsieur le Maire
Jacques AUDOUIN

Mairie de Ville

2 Avenue Jules Ferry
3P 75 - 24110 - Saint-Astier

Tél. : 05 53 02 42 80
Fax : 05 53 07 63 54

mairie-saint-astier.fr
mairie@saint-astier.fr

Tableau des effectifs consolidés au 01/07/2026 annexe

FILIERE ADMINISTRATIVE				
Cadres d'emplois	Grades	Nbre postes ouverts	Nbre postes pourvus	Nbre postes vacants
Attaché territorial	Attaché hors classe détaché sur l'emploi fonctionnel de Directeur Général des Services TC	0	0	0
	Attaché Principal TC	1	1	0
	Attaché TC	2	2	0
Rédacteur territorial	Rédacteur Principal de 1ère classe TC	0	0	0
	Rédacteur Principal de 2ème classe TC	2	2	0
	Rédacteur TC	1	1	0
Adjoint Administratif	Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe TC	3	3	0
	Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe 30H/H	1	1	0
	Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe 28H/H	1	1	0
	Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe TC	3	2	1
	Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe 28H/H	1	1	0
	Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe 12H/H	1	1	0
	Adjoint administratif TC	5	5	0
	Adjoint administratif 30H/H	1	0	1
	Adjoint administratif 12H/H	0	0	0
TOTAL		22	20	2
FILIERE TECHNIQUE				
Cadres d'emplois	Grades	Nbre postes ouverts	Nbre postes pourvus	Nbre postes vacants
Ingenieur territorial	Ingenieur principal TC	0	0	0
Technicien territorial	Technicien Principal de 1ère classe TC	2	2	0
	Technicien Principal de 2ème classe TC	0	0	0
	Technicien Territorial TC	0	0	0
Agent de Maîtrise	Agent de maîtrise principal TC	2	0	2
	Agent de Maitrise TC	13	9	4
Adjoint technique	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe TC	5	4	1
	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe 32H00	1	0	1
	Adjoint technique territorial principal de 2ème classe TC	3	3	0
	Adjoint technique territorial principal de 2ème classe 32H	0	0	0
	Adjoint technique territorial TC	9	8	1
	Adjoint technique territorial 30H	2	0	2
TOTAL		37	26	11
FILIERE CULTURELLE				
Cadres d'emplois	Grades	Nbre postes ouverts	Nbre postes pourvus	Nbre postes vacants
Bibliothécaire	Bibliothécaire Principal TC	1	1	0
	Bibliothécaire TC	0	0	0
Assistant de conservation	Assistant de conservation principal de 1ère classe TC	1	1	0
	Assistant de conservation principal de 2ème classe TC	0	0	0
	Assistant de conservation TC	0	0	0
	Adjoint territorial du patrimoine principal de 1ère classe TC	0	0	0

AR Prefecture

024-212403729-20260605-56_20260605-DE
Reçu le 03/07/2026

Adjoint du patrimoine	Adjoint territorial du patrimoine principal de 2ème classe TC	0	0	0
	Adjoint territorial du patrimoine TC	1	0	1
	TOTAL	3	2	1
FILIERE POLICE				
Cadres d'emplois	Grades	Nbre postes ouverts	Nbre postes pourvus	Nbre postes vacants
Chef de service de police municipale	Chef de service de police municipale principal de 1ère classe	1	0	1
	Chef de service de police municipale principal de 2ème classe	0	0	0
	Chef de service de police municipale	0	0	0
Agent de police municipale	Gardien-Brigadier de police municipale principal de 1ère classe TC	0	0	0
	Gardien-Brigadier de police municipale principal de 2ème classe TC	0	0	0
	Gardien-Brigadier de police municipale TC	1	0	1
	TOTAL	2	0	2
FILIERE ANIMATION				
Cadres d'emplois	Grades	Nbre postes ouverts	Nbre postes pourvus	Nbre postes vacants
Animateur territorial	Animateur Principal de 1ère classe TC	0	0	0
	Animateur Principal de 2ème classe TC	0	0	0
	Animateur TC	0	0	0
Adjoint d'animation	Adjoint territorial d'animation principal de 1ère classe TC	1	1	0
	Adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe TC	0	0	0
	Adjoint territorial d'animation TC	0	0	0
	TOTAL	1	1	0
FILIERE SPORTIVE				
Cadres d'emplois	Grades	Nbre postes ouverts	Nbre postes pourvus	Nbre postes vacants
Educateur territorial des APS	Educateur territorial des APS principal de 1ère classe TC	0	0	0
	Educateur territorial des APS principal de 2ème classe TC	0	0	0
	Educateur territorial des activités physiques et sportives TC	0	0	0
	TOTAL	0	0	0
FILIERE SOCIALE				
Cadres d'emplois	Grades	Nbre postes ouverts	Nbre postes pourvus	Nbre postes vacants
Infirmier en soins généraux	Infirmier en soins généraux hors classe TC	0	0	0
Educateur de Jeunes Enfants	Educateur de Jeunes Enfants TC	0	0	0
	Auxiliaires de puériculture de classe supérieure	0	0	0
Auxiliaires de puériculture	Auxiliaires de puériculture de classe normale	0	0	0
	Agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles TC	0	0	0
Agent spécialisé des écoles maternelles	Agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles TC	0	0	0
	Agent social principal de 1ère classe TC	0	0	0
Agent social		0	0	0
	TOTAL	0	0	0
	TOTAL FILIERES	65	49	13

Autres emplois permanents				
Type de contrat	Fonction exercées	Nbre postes ouverts	Nbre postes pourvus	Nbre postes vacants
CDD	contrat apprentissage TC	1	0	1
CDI	Assistante maternelle crèche à domicile TC	0	0	0
	TOTAL AUTRES EMPLOIS PERMANENTS	1	0	1
TOTAL GENERAL		66	49	14



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE SAINT-ASTIER

L'an deux mille vingt-six, le cinq juin à 17 heures 30

Le Conseil Municipal de la commune de SAINT-ASTIER dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire salle du conseil municipal, au nombre de vingt-six sous la présidence de M. AUDOUIN Jacques, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 29/05/2026

Conseillers en exercice : 29 - présents : 26 - votants : 29

PRESENTS : M. Jacques AUDOUIN - Mme Marie-France DUMAS - M. Éric CHEVALIER - Mme Sylvie NINEY - M. DELEPLANQUE Bernard - Mme Christelle DAUBRESSE - M. Patrick MANS - Mme Stéphanie HERIGNY - M. Jean-Claude CASTAING - M. Jacky PRIGENT - Mme Brigitte MENOT-LACOUR - Mme Christine LAFON-GILLET - M. Pascal LACOMBE - M. Christian CONSTANTY - Mme CARON Christine - M. Alain BRIEU - Mme Yolande SIMON - M. Sébastien HORNECK - M. Nicolas LESUR - Mme Aurélie MARTINEZ - M. Jean-Bernard MARTIN - M. Frédéric TROLONGE - M. Frank PONS - Géraldine JOLY - Mme Aline LAÏNÉ- Mme Martine SIMERMAN

PROCURATIONS : Mme Françoise CADON à Mme Marie-France DUMAS - Mme Nathalie NARDOU à Mme Stéphanie HERIGNY - M. Dominique BASTIER à M. Jean-Bernard MARTIN

Lesquels forment la majorité des membres en exercice

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 17 h 30.

M. Bernard DELEPLANQUE est nommé secrétaire de séance.

OBJET : Contrat d'apprentissage

N° : 57_20260605

L'apprentissage permet à des personnes âgées de 16 ans au minimum (15 ans sous dérogation) et de 29 ans révolus au maximum, d'acquérir des connaissances théoriques dans une spécialité et de les mettre en application dans une entreprise ou une administration. Cette formation en alternance est sanctionnée par la délivrance d'un diplôme ou d'un titre.

La commune souhaite recourir au contrat d'apprentissage pour une formation en espaces verts et de conclure un contrat dès la rentrée scolaire 2026 pour préparer un CAP pendant une durée de deux ans.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés :

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat correspondant et à accomplir toutes les formalités nécessaires.

Le secrétaire de séance
M. Bernard DELEPLANQUE

Pour extrait conforme,
Monsieur le Maire,
Jacques AUDOUIN



Hôtel de Ville
2 Avenue Jules Ferry
BP 75 - 24110 - Saint-Astier

Tél. : 05 53 02 42 80
Fax : 05 53 07 63 54

mairie-saint-astier.fi
mairie@saint-astier.fi

AR Prefecture

024-212403729-20260605-57_20260605-DE
Reçu le 03/07/2026



Pour	29
Contre	0
Abstention	0

Certifié exécutoire,
Les formalités de publicité ayant été effectuées le :
Et la délibération ayant été reçue en Préfecture le :

Monsieur le Maire
Jacques AUDOUIN



Hôtel de Ville

2 Avenue Jules Ferry
3P 75 - 24110 - Saint-Astier

Tél. : 05 53 02 42 80
Fax : 05 53 07 63 54

mairie-saint-astier.fr
mairie@saint-astier.fr



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE SAINT-ASTIER

L'an deux mille vingt-six, le cinq juin à 17 heures 30

Le Conseil Municipal de la commune de SAINT-ASTIER dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire salle du conseil municipal, au nombre de vingt-six sous la présidence de M. AUDOUIN Jacques, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 29/05/2026

Conseillers en exercice : 29 - présents : 26 - votants : 29

PRESENTS : M. Jacques AUDOUIN - Mme Marie-France DUMAS - M. Éric CHEVALIER - Mme Sylvie NINEY - M. DELEPLANQUE Bernard - Mme Christelle DAUBRESSE - M. Patrick MANS - Mme Stéphanie HERIGNY - M. Jean-Claude CASTAING - M. Jacky PRIGENT - Mme Brigitte MENOT-LACOUR - Mme Christine LAFON-GILLET - M. Pascal LACOMBE - M. Christian CONSTANTY - Mme CARON Christine - M. Alain BRIEU - Mme Yolande SIMON - M. Sébastien HORNECK - M. Nicolas LESUR - Mme Aurélie MARTINEZ - M. Jean-Bernard MARTIN - M. Frédéric TROLONGE - M. Frank PONS - Géraldine JOLY - Mme Aline LAÏNÉ - Mme Martine SIMERMAN

PROCURATIONS : Mme Françoise CADON à Mme Marie-France DUMAS - Mme Nathalie NARDOU à Mme Stéphanie HERIGNY - M. Dominique BASTIER à M. Jean-Bernard MARTIN
Lesquels forment la majorité des membres en exercice

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 17 h 30.

M. Bernard DELEPLANQUE est nommé secrétaire de séance.

OBJET : Contrat d'apprentissage

N° : 57_20260605

L'apprentissage permet à des personnes âgées de 16 ans au minimum (15 ans sous dérogation) et de 29 ans révolus au maximum, d'acquérir des connaissances théoriques dans une spécialité et de les mettre en application dans une entreprise ou une administration. Cette formation en alternance est sanctionnée par la délivrance d'un diplôme ou d'un titre.

La commune souhaite recourir au contrat d'apprentissage pour une formation en espaces verts et de conclure un contrat dès la rentrée scolaire 2026 pour préparer un CAP pendant une durée de deux ans.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés :

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat correspondant et à accomplir toutes les formalités nécessaires.

Le secrétaire de séance
M. Bernard DELEPLANQUE

Pour extrait conforme,
Monsieur le Maire,
Jacques AUDOUIN



Hôtel de Ville
2 Avenue Jules Ferry
BP 75 - 24110 - Saint-Astier

Tél. : 05 53 02 42 80
Fax : 05 53 07 63 54

mairie-saint-astier.fi
mairie@saint-astier.fi

AR Prefecture

024_212403729-20260605-57_20260605-DE
Reçu le 03/07/2026



Pour	29
Contre	0
Abstention	0

Certifié exécutoire,

Les formalités de publicité ayant été effectuées le : 9/07/2026

Et la délibération ayant été reçue en Préfecture le : 3/07/2026

Monsieur le Maire
Jacques AUDOUIN



Mairie de Ville

2 Avenue Jules Ferry
3P 75 - 24110 - Saint-Astier

Tél. : 05 53 02 42 80
Fax : 05 53 07 63 54

mairie-saint-astier.fr
mairie@saint-astier.fr



VILLE DE
SAINT-ASTIER

**REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE**

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE SAINT-ASTIER**

L'an deux mille vingt-six, le cinq juin à 17 heures 30

Le Conseil Municipal de la commune de SAINT-ASTIER dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire salle du conseil municipal, au nombre de vingt-six sous la présidence de M. AUDOUIN Jacques, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 29/05/2026

Conseillers en exercice : 29 - présents : 26 - votants : 29

PRESENTS : M. Jacques AUDOUIN - Mme Marie-France DUMAS - M. Éric CHEVALIER - Mme Sylvie NINEY - M. DELEPLANQUE Bernard - Mme Christelle DAUBRESSE - M. Patrick MANS - Mme Stéphanie HERIGNY - M. Jean-Claude CASTAING - M. Jacky PRIGENT - Mme Brigitte MENOT-LACOUR - Mme Christine LAFON-GILLET - M. Pascal LACOMBE - M. Christian CONSTANTY - Mme CARON Christine - M. Alain BRIEU - Mme Yolande SIMON - M. Sébastien HORNECK - M. Nicolas LESUR - Mme Aurélie MARTINEZ - M. Jean-Bernard MARTIN - M. Frédéric TROLONGE - M. Frank PONS - Géraldine JOLY - Mme Aline LAÏNÉ- Mme Martine SIMERMAN

PROCURATIONS : Mme Françoise CADON à Mme Marie-France DUMAS - Mme Nathalie NARDOU à Mme Stéphanie HERIGNY - M. Dominique BASTIER à M. Jean-Bernard MARTIN
Lesquels forment la majorité des membres en exercice

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 17 h 30.

M. Bernard DELEPLANQUE est nommé secrétaire de séance.

OBJET : Création d'un poste d'adjoint technique territorial

N° : 58_20260605

Madame l'adjointe en charge des ressources humaines explique que compte tenu du départ à la retraite d'un agent des services techniques, un recrutement doit être effectué pour son remplacement.

A la suite de l'appel à candidature et du souhait de titularisation d'un agent sur le service espaces verts, il est proposé d'ouvrir un poste à temps complet sur le grade d'adjoint technique au 1^{er} juillet 2026.

Le poste d'adjoint technique territorial principal de 2^e classe à temps complet doit donc être supprimé.

Il convient de mettre à jour le tableau des effectifs au 01/07/2026 :

Monsieur le Maire propose à l'assemblée :

De mettre à jour et d'inscrire au tableau des effectifs du 01/07/2026 les modifications et mouvements du personnel suivant :

- De créer un poste d'adjoint technique à temps complet
- De supprimer un poste d'adjoint technique territorial principal de 2^e classe à temps complet



Hôtel de Ville
2 Avenue Jules Ferry
BP 75 - 24110 - Saint-Astier

Tél. : 05 53 02 42 80
Fax : 05 53 07 63 54

mairie-saint-astier.fr
mairie@saint-astier.fr



Le conseil municipal après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés

ACCEPTE la modification du tableau des effectifs comme énoncé ci-dessus

MODIFIE le tableau des emplois à compter du 01/07/2026 comme indiqué dans l'annexe « tableau des effectifs de la Mairie de Saint-Astier, consolidés et mis à jour ».

DIT que les crédits correspondants sont inscrits au budget primitif 2026

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires et à accomplir toutes les formalités utiles à la poursuite de cette affaire.

Le secrétaire de séance
M. Bernard DELEPLANQUE

Pour extrait conforme,
Monsieur le Maire,
Jacques AUDOUIN



Pour	29
Contre	0
Abstention	0

Certifié exécutoire,

Les formalités de publicité ayant été effectuées le :

Et la délibération ayant été reçue en Préfecture le :

9/07/2026
3/07/2026

Monsieur le Maire
Jacques AUDOUIN

Môtel de Ville

2 Avenue Jules Ferry
3P 75 - 24110 - Saint-Astier

Tél. : 05 53 02 42 80
Fax : 05 53 07 63 54

mairie-saint-astier.fr
mairie@saint-astier.fr

AR Prefecture

024-212403729-20260605-58_20260605-DE
Reçu le 03/07/2026

Adjoint du patrimoine	Adjoint territorial du patrimoine principal de 2ème classe TC	0	0	0
	Adjoint territorial du patrimoine TC	1	0	1
	TOTAL	3	2	1

FILIERE POLICE

Cadres d'emplois	Grades	Nbre postes ouverts	Nbre postes pourvus	Nbre postes vacants
Chef de service de police municipale	Chef de service de police municipale principal de 1ère classe	1	0	1
	Chef de service de police municipale principal de 2ème classe	0	0	0
	Chef de service de police municipale	0	0	0
Agent de police municipale	Gardien-Brigadier de police municipale principal de 1ère classe TC	0	0	0
	Gardien-Brigadier de police municipale principal de 2ème classe TC	0	0	0
	Gardien-Brigadier de police municipale TC	1	0	1
	TOTAL	2	0	2

FILIERE ANIMATION

Cadres d'emplois	Grades	Nbre postes ouverts	Nbre postes pourvus	Nbre postes vacants
Animateur territorial	Animateur Principal de 1ère classe TC	0	0	0
	Animateur Principal de 2ème classe TC	0	0	0
	Animateur TC	0	0	0
Adjoint d'animation	Adjoint territorial d'animation principal de 1ère classe TC	1	1	0
	Adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe TC	0	0	0
	Adjoint territorial d'animation TC	0	0	0
	TOTAL	1	1	0

FILIERE SPORTIVE

Cadres d'emplois	Grades	Nbre postes ouverts	Nbre postes pourvus	Nbre postes vacants
Educateur territorial des APS	Educateur territorial des APS principal de 1ère classe TC	0	0	0
	Educateur territorial des APS principal de 2ème classe TC	0	0	0
	Educateur territorial des activités physiques et sportives TC	0	0	0
	TOTAL	0	0	0

FILIERE SOCIALE

Cadres d'emplois	Grades	Nbre postes ouverts	Nbre postes pourvus	Nbre postes vacants
Infirmier en soins généraux	Infirmier en soins généraux hors classe TC	0	0	0
Educateur de Jeunes Enfants	Educateur de Jeunes Enfants TC	0	0	0
	Auxiliaires de puériculture de classe supérieure	0	0	0
Auxiliaires de puériculture	Auxiliaires de puériculture de classe normale	0	0	0
Agent spécialisé des écoles maternelles	Agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles TC	0	0	0
	Agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles TC	0	0	0
Agent social	Agent social principal de 1ère classe TC	0	0	0
	TOTAL	0	0	0
	TOTAL FILIERES	65	29	13

Autres emplois permanents

Type de contrat	Fonction exercées	Nbre postes ouverts	Nbre postes pourvus	Nbre postes vacants
CDD	contrat apprentissage TC	1	0	1
CDI	Assistante maternelle crèche à domicile TC	0	0	0
	TOTAL AUTRES EMPLOIS PERMANENTS	1	0	1

TOTAL GENERAL

66 49 14

AR Prefecture

024-212403729-20260605-58_20260605-DE
Reçu le 03/07/2026

Tableau des effectifs consolidés au 01/07/2026 annexe

FILIERE ADMINISTRATIVE				
Cadres d'emplois	Grades	Nbre postes ouverts	Nbre postes pourvus	Nbre postes vacants
Attaché territorial	Attaché hors classe détaché sur l'emploi fonctionnel de Directeur Général des Services TC	0	0	0
	Attaché Principal TC	1	1	0
	Attaché TC	2	2	0
Rédacteur territorial	Rédacteur Principal de 1ère classe TC	0	0	0
	Rédacteur Principal de 2ème classe TC	2	2	0
	Rédacteur TC	1	1	0
Adjoint Administratif	Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe TC	3	3	0
	Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe 30H/H	1	1	0
	Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe 28H/H	1	1	0
	Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe TC	3	2	1
	Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe 28H/H	1	1	0
	Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe 12H/H	1	1	0
	Adjoint administratif TC	5	5	0
	Adjoint administratif 30H/H	1	0	1
	Adjoint administratif 12H/H	0	0	0
TOTAL		22	20	2
FILIERE TECHNIQUE				
Cadres d'emplois	Grades	Nbre postes ouverts	Nbre postes pourvus	Nbre postes vacants
Ingenieur territorial	Ingenieur principal TC	0	0	0
Technicien territorial	Technicien Principal de 1ère classe TC	2	2	0
	Technicien Principal de 2ème classe TC	0	0	0
	Technicien Territorial TC	0	0	0
Agent de Maîtrise	Agent de maîtrise principal TC	2	0	2
	Agent de Maîtrise TC	13	9	4
Adjoint technique	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe TC	5	4	1
	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe 32H00	1	0	1
	Adjoint technique territorial principal de 2ème classe TC	3	3	0
	Adjoint technique territorial principal de 2ème classe 32H	0	0	0
	Adjoint technique territorial TC	9	8	1
	Adjoint technique territorial 30H	2	0	2
	TOTAL	37	26	11
FILIERE CULTURELLE				
Cadres d'emplois	Grades	Nbre postes ouverts	Nbre postes pourvus	Nbre postes vacants
Bibliothécaire	Bibliothécaire Principal TC	1	1	0
	Bibliothécaire TC	0	0	0
Assistant de conservation	Assistant de conservation principal de 1ère classe TC	1	1	0
	Assistant de conservation principal de 2ème classe TC	0	0	0
	Assistant de conservation TC	0	0	0
	Adjoint territorial du patrimoine principal de 1ère classe TC	0	0	0



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE SAINT-ASTIER

L'an deux mille vingt-six, le cinq juin à 17 heures 30

Le Conseil Municipal de la commune de SAINT-ASTIER dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire salle du conseil municipal, au nombre de vingt-six sous la présidence de M. AUDOUIN Jacques, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 29/05/2026

Conseillers en exercice : 29 - présents : 26 - votants : 29

PRESENTS : M. Jacques AUDOUIN - Mme Marie-France DUMAS - M. Éric CHEVALIER - Mme Sylvie NINEY - M. DELEPLANQUE Bernard - Mme Christelle DAUBRESSE - M. Patrick MANS - Mme Stéphanie HERIGNY - M. Jean-Claude CASTAING - M. Jacky PRIGENT - Mme Brigitte MENOT-LACOUR - Mme Christine LAFON-GILLET - M. Pascal LACOMBE - M. Christian CONSTANTY - Mme CARON Christine - M. Alain BRIEU - Mme Yolande SIMON - M. Sébastien HORNECK - M. Nicolas LESUR - Mme Aurélie MARTINEZ - M. Jean-Bernard MARTIN - M. Frédéric TROLONGE - M. Frank PONS - Géraldine JOLY - Mme Aline LAÏNÉ - Mme Martine SIMERMAN

PROCURATIONS : Mme Françoise CADON à Mme Marie-France DUMAS - Mme Nathalie NARDOU à Mme Stéphanie HERIGNY - M. Dominique BASTIER à M. Jean-Bernard MARTIN

Lesquels forment la majorité des membres en exercice

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 17 h 30.

M. Bernard DELEPLANQUE est nommé secrétaire de séance.

OBJET : Convention avec ENEDIS - Implantation d'un poste de transformation de courant électrique et ses accessoires
N° : 60-20260605

Monsieur le Maire indique que les travaux concernant la ligne souterraine : « Restructuration HTA en souterrain sur la ZI La Serve pour la coordination du projet de la déchèterie » réalisés par la société ENEDIS ont occasionné l'implantation d'un poste de transformation de courant électrique et ses accessoires sur le domaine communal.

La parcelle concernée est cadastrée AI 314 lieudit La Serve d'une contenance de 38a 70 ca.

La convention est consentie et acceptée sans indemnité.

Monsieur le Maire sollicite l'autorisation de l'assemblée afin de signer l'acte notarié correspondant aux servitudes accordées à la société ENEDIS.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés :

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte notarié régularisant les servitudes accordées à la société ENEDIS et à accomplir toutes les formalités nécessaires.

Le secrétaire de séance
M. Bernard DELEPLANQUE

Pour extrait conforme,
Monsieur le Maire,
Jacques AUDOUIN



Hôtel de Ville
2 Avenue Jules Ferry
BP 75 - 24110 - Saint-Astier

Tél. : 05 53 02 42 80
Fax : 05 53 07 63 54

mairie-saint-astier.fr
mairie@saint-astier.fr

AR Prefecture

024_213403729-20260605-60_20260605-DE
Recu le 09/06/2026



VILLE DE
SAINT-ASTIER

Pour	29
Contre	0
Abstention	0

Certifié exécutoire,

Les formalités de publicité ayant été effectuées le :

Et la délibération ayant été reçue en Préfecture le :

22/06/2026
09/06/2026

Monsieur le Maire
Jacques AUDOUIN



Mairie de Saint-Astier

2 Avenue Jules Ferry
3P 75 - 24110 - Saint-Astier

Tél. : 05 53 02 42 80
Fax : 05 53 07 63 54

mairie-saint-astier.fr
mairie@saint-astier.fr



VILLE DE
SAINT-ASTIER

**REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE**

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE SAINT-ASTIER**

L'an deux mille vingt-six, le cinq juin à 17 heures 30

Le Conseil Municipal de la commune de SAINT-ASTIER dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire salle du conseil municipal, au nombre de vingt-six sous la présidence de M. AUDOUIN Jacques, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 29/05/2026

Conseillers en exercice : 29 - présents : 26 - votants : 29

PRESENTS : M. Jacques AUDOUIN - Mme Marie-France DUMAS - M. Éric CHEVALIER - Mme Sylvie NINEY - M. DELEPLANQUE Bernard - Mme Christelle DAUBRESSE - M. Patrick MANS - Mme Stéphanie HERIGNY - M. Jean-Claude CASTAING - M. Jacky PRIGENT - Mme Brigitte MENOT-LACOUR - Mme Christine LAFON-GILLET - M. Pascal LACOMBE - M. Christian CONSTANTY - Mme CARON Christine - M. Alain BRIEU - Mme Yolande SIMON - M. Sébastien HORNECK - M. Nicolas LESUR - Mme Aurélie MARTINEZ - M. Jean-Bernard MARTIN - M. Frédéric TROLONGE - M. Frank PONS - Géraldine JOLY - Mme Aline LAÏNÉ - Mme Martine SIMERMAN

PROCURATIONS : Mme Françoise CADON à Mme Marie-France DUMAS - Mme Nathalie NARDOU à Mme Stéphanie HERIGNY - M. Dominique BASTIER à M. Jean-Bernard MARTIN

Lesquels forment la majorité des membres en exercice

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 17 h 30.

M. Bernard DELEPLANQUE est nommé secrétaire de séance.

OBJET : Rétrocession de la parcelle cadastrée BS 838

N° : 61-20260605

Il est apparu, lors d'un projet de vente d'une habitation située rue Sadi Carnot qu'une petite parcelle d'une superficie de 31 m² appartenait toujours à M. Bertrand DUCLAUX sur le cadastre et sur celle-ci est construit le trottoir actuel.

Un procès-verbal de bornage a été établi en février 2024 à la requête de M. Rémi GIRAL. Il est spécifié dans celui-ci que les frais de bornage et d'établissement de ce procès-verbal de bornage seront à la charge de M. Rémi Giral qui s'interdit de demander ultérieurement une quelconque participation financière aux riverains concernés.

Il est donc nécessaire, par acte administratif, que cette parcelle soit rétrocédée à la commune de Saint-Astier.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés :

AUTORISE la rétrocession de la parcelle cadastrée BS 838 au profit de la commune.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte administratif correspondant et tous les documents y afférents.

Le secrétaire de séance
M. Bernard DELEPLANQUE



Hôtel de Ville
2 Avenue Jules Ferry
BP 75 - 24110 - Saint-Astier

Pour extrait conforme,
Monsieur le Maire,
Jacques AUDOUIN



Tél. : 05 53 02 42 80
Fax : 05 53 07 63 54

mairie-saint-astier.fi
mairie@saint-astier.fi

AR Prefecture

024-212403729-20260605-61_20260605-DE
Reçu le 07/07/2026



Pour	29
Contre	0
Abstention	0

Certifié exécutoire,

Les formalités de publicité ayant été effectuées le : 3/07/2026

Et la délibération ayant été reçue en Préfecture le : 7/07/2026.

Monsieur le Maire
Jacques AUDOUIN



Hôtel de Ville

2 Avenue Jules Ferry
3P 75 - 24110 - Saint-Astier

Tél. : 05 53 02 42 80
Fax : 05 53 07 63 54

mairie-saint-astier.fr
mairie@saint-astier.fr



VILLE DE
SAINT-ASTIER

**REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE**

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE SAINT-ASTIER**

L'an deux mille vingt-six, le cinq juin à 17 heures 30

Le Conseil Municipal de la commune de SAINT-ASTIER dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire salle du conseil municipal, au nombre de vingt-six sous la présidence de M. AUDOUIN Jacques, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 29/05/2026

Conseillers en exercice : 29 – présents : 26 – votants : 29

PRESENTS : M. Jacques AUDOUIN - Mme Marie-France DUMAS - M. Éric CHEVALIER - Mme Sylvie NINEY - M. DELEPLANQUE Bernard - Mme Christelle DAUBRESSE - M. Patrick MANS - Mme Stéphanie HERIGNY - M. Jean-Claude CASTAING - M. Jacky PRIGENT - Mme Brigitte MENOT-LACOUR - Mme Christine LAFON-GILLET - M. Pascal LACOMBE - M. Christian CONSTANTY - Mme CARON Christine - M. Alain BRIEU - Mme Yolande SIMON - M. Sébastien HORNECK - M. Nicolas LESUR - Mme Aurélie MARTINEZ - M. Jean-Bernard MARTIN - M. Frédéric TROLONGE - M. Frank PONS - Géraldine JOLY - Mme Aline LAÏNÉ - Mme Martine SIMERMAN

PROCURATIONS : Mme Françoise CADON à Mme Marie-France DUMAS - Mme Nathalie NARDOU à Mme Stéphanie HERIGNY - M. Dominique BASTIER à M. Jean-Bernard MARTIN

Lesquels forment la majorité des membres en exercice

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 17 h 30.

M. Bernard DELEPLANQUE est nommé secrétaire de séance.

OBJET : Acte de candidature auprès du conseil départemental de la Dordogne pour l'accueil d'une station départementale de Trail sur la commune

N° : 62-20260605

M. Patrick MANS, Adjoint délégué aux sports précise qu'une station trail pédestre « Made in Périgord » est un espace de pleine nature conçu pour les amateurs de trail, de randonnée pédestre, randonnée VTT et équestre.

Une station sur St Astier offrira un réseau de sentiers balisés et sécurisés, permettant aux visiteurs de découvrir les beautés de la nature Astérienne tout en bénéficiant d'un cadre sécurisé.

Un balisage spécifique « Dordogne Périgord Trail » sera rajouté sur les piquets de l'itinéraire PDIPR existant. Ce balisage comprend :

- Des flèches directionnelles auto réfléchissantes pour la pratique nocturne,
- Des repères kilométriques (environ tous les deux km) afin que le coureur puisse se situer dans son parcours,
- Des plaquettes indiquant les plus belles côtes des parcours et renseignant sur la distance, le dénivelé positif et le pourcentage moyen de celle-ci.

Un panneau de départ informera les usagers sur les règles de pratique et les renseignements spécifiques de chaque parcours (Kilométrage, dénivelé positif, cotation...). Ces panneaux et balisages seront personnalisés au territoire et à la commune de St Astier.





VILLE DE
SAINT-ASTIER

Les parcours balisés sont répertoriés par couleur (Vert, Bleu, Rouge et Noir), proposant ainsi divers niveaux de difficulté, pour les débutants au coureur confirmé.

Cet espace de pratiques de pleine nature sera un terrain de jeu adapté pour les associations Astériennes, mais également pour les familles et le grand public ainsi qu'un atout supplémentaire pour l'offre touristique du territoire. Il pourra aussi être utilisé par les écoles élémentaires et par le collège de St Astier.

Les panneautages et balisages seront pris en charge par le Conseil Départemental de la Dordogne. La commune complètera la dotation avec l'achat de piquets supplémentaires.

Le travail de cartographie (étude de terrain, préconisations, étude cadastrale, gestions des autorisations de passage et balisage, conception de la signalétique, ...) sera assuré par le service des sports du département avec le soutien d'agents et d'élus Astériens.

Le conseil municipal doit se positionner pour faire acte de candidature auprès du Conseil Départemental.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés :

DECIDE de faire acte de candidature auprès du Conseil Départemental pour l'accueil d'une station départementale de Trail sur la commune

AUTORISE Monsieur le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires et à signer tous les documents correspondants.

Le secrétaire de séance
M. Bernard DELEPLANQUE

Pour extrait conforme,
Monsieur le Maire,
Jacques AUDOUIN



Pour	29
Contre	0
Abstention	0

Certifié exécutoire,
Les formalités de publicité ayant été effectuées le : 9/07/2026
Et la délibération ayant été reçue en Préfecture le : 26/06/2026

Monsieur le Maire
Jacques AUDOUIN

tôtel de Ville

2 Avenue Jules Ferry
3P 75 - 24110 - Saint-Astier

Tél. : 05 53 02 42 80
Fax : 05 53 07 63 54

mairie-saint-astier.fr
mairie@saint-astier.fr